

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Caisse des dépôts et consignations**

**Arrêté du XXXXXX**  
**modifiant l'arrêté du 11 septembre 2020 fixant la liste des corps prévue à l'article 1er du décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat**

NOR CDCXXXXXX

**La ministre de la transformation et de la fonction publiques et le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 19 ;

Vu le décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat, notamment son article 1er ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2020 modifié fixant la liste des corps prévue à l'article 1er du décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'avis du comité unique de l'Etablissement public Caisse des dépôts du XX XX janvier 2022,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2020 susvisé est ainsi modifiée :

En fin d'annexe, après les mentions :

«

<b>Ministre chargé de la gestion du corps</b>	<b>Désignation du corps</b>
Ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	Corps de l'inspection du travail régi par le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail.

»

sont insérées les mentions :

«

Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations	Attachés d'administration de l'Etat relevant du décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, recrutés par la voie des concours ouverts par spécialité dans les conditions prévues par l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les spécialités, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement d'attachés d'administration de l'Etat pour la Caisse des dépôts et consignations ainsi que le contenu de la formation d'adaptation au poste de travail
	Secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations régis par le décret n° 2021-445 du 14 avril 2021 relatif aux secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations, le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat et le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat.
	Adjoint administratifs des administrations de l'Etat régis par le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat.

».

## Article 2

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **XX XX XXXX**

La ministre de la transformation et de la fonction publiques,  
Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,  
Pour le directeur général :  
Le directeur des Ressources humaines  
du Groupe et de l'Etablissement public  
Caisse des dépôts et Consignations

Paul PENY